

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Martinique

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : MARTINIQUE

SERVICE GESTIONNAIRE : DEETS MARTINIQUE - Service FSE

CODE ET INTITULE : MARTAGD1299 Martinique__ ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ECONOMIQUES ET FORMATION DES ACTIFS

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

3.g Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Cet appel à projets est ouvert à tout organisme public ou privé susceptible de proposer un projet d'intérêt général relevant de son champ d'intervention, en lien avec les thématiques ciblées à l'exception des plans de formation des salariés mis en place par les opérateurs de compétences (OPCO) qui pourront bénéficier d'un financement au niveau central via la DGEFP et des plans de formation des agents des structures publiques.

Les projets en consortiums ne sont pas éligibles.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 1 500 000 €



Financé par
l'Union
européenne

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 01/10/2024

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 31/12/2024

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Cadre d'intervention du FSE+ en région

Pour la période de programmation 2021-2027, le Préfet de région de la Martinique est chargé de mettre en œuvre les crédits du Fonds Social Européen au titre du volet déconcentré du Programme National FSE+ (PN FSE+) « Emploi – Inclusion – Jeunesse – Compétences » dont l'autorité de gestion est la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion.

L'État dispose pour la gestion du volet déconcentré Martinique du PN FSE+ d'une enveloppe de 47,5 M€.

Sous l'autorité du Préfet de Région, la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) met en œuvre les crédits FSE+ de ce volet déconcentré dans le respect des règles et normes administratives fixées par les autorités européennes et nationales et qui visent à apporter une « assurance raisonnable » de bonne et saine gestion des fonds publics.

La déclinaison du volet déconcentré Martinique s'articulera autour des 7 priorités du PN FSE+ :

Priorité 1 : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus

OS L - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Priorité 2 : Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative (Emploi des jeunes)

OS A - Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance

OS F - Accès et maintien dans les systèmes d'éducation et de formation initiale

Priorité 3 : Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques

OS E - Formation des équipes éducatives et appui à l'orientation scolaire

OS G Formation continue des salariés, des DE et anticipation des mutations économiques

Priorité 4 : Promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain

OS C - Participation équilibrée femmes/hommes au marché du travail

OS D - Santé & Qualité de vie au travail, vieillissement actif

Priorité 5 : Aide alimentaire et matérielle aux plus démunis (Soutien aux personnes les plus démunies)

OS M – Lutter contre la privation matérielle et alimentaire des plus démunis



Priorité 6 : Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants (Actions sociales innovantes)

OS H - Favoriser l'insertion et l'inclusion active

Priorité 7 : Répondre aux défis spécifiques des régions ultra-périphériques

OS A - Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance

OS F - Réussite scolaire et maintien dans les systèmes d'éducation et de formation initiale

L'économie martiniquaise a connu une profonde mutation dans les années soixante-dix, matérialisée par l'émergence du secteur tertiaire au détriment des secteurs traditionnels de l'agriculture et de la construction. Selon l'Insee, en 2020, le tissu productif est principalement composé d'entreprises de moins de 10 salariés et le secteur tertiaire (services marchands et non marchands) représente 86,5 % de la richesse produite en Martinique contre 79,1 % pour la France hexagonale.

Malgré l'impact de la crise sanitaire, l'économie martiniquaise a gardé son cap en 2022 et a poursuivi son rebond post-COVID en dépit d'une inflation toujours prégnante et des signes de fragilisation.

Dans ce contexte, le marché du travail se montre résilient et les différents secteurs d'activité ont connu des évolutions hétérogènes.

L'emploi salarié s'est stabilisé en 2023 en Martinique (+0,2 %) après une forte dynamique de création d'emplois en 2022 (+2,4 %). L'augmentation des effectifs est portée par le secteur public (+0,9 %) puisqu'ils se contractent très légèrement dans le secteur privé (-0,1 %). L'emploi salarié privé est caractérisé par la prédominance du secteur tertiaire (85,8%) dont 40,7 % dans le secteur non marchand.

Par ailleurs, le recours à l'intérim s'intensifie sur un an (+9,2 %) et représente désormais 2 % de l'emploi salarié total.

Dans le même temps, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi, toutes catégories confondues, se poursuit (-6,2 % sur un an). Cette tendance s'explique principalement par la diminution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A d'une part (-8,7 % sur un an), et de moins de 25 ans d'autre part (-2,2 % sur l'année). En conséquence, le taux de chômage affiche un recul marqué en 2023, à 10,8 % en moyenne (-1,6 point).

Toutefois, malgré ce recul, le taux de chômage au sens du BIT reste sensiblement plus élevé que dans l'Hexagone (11 % contre 7 %) et certains jeunes restent durablement éloignés du marché du travail.

Par ailleurs, après deux années de forte hausse, le nombre de créations d'entreprises dans presque tous les secteurs recule de 4,7 % par rapport à 2022, alors qu'elles progressent en Guadeloupe et en Guyane. Le nombre de défaillances d'entreprises connaît également une hausse de +51 % par rapport à 2022 en raison du ralentissement de l'économie et de la fin des dispositifs d'aide mis en place pendant la crise sanitaire.

En perspectives, l'économie martiniquaise devrait profiter deancements de projets structurants notamment pour accompagner la transition écologique, dans de nombreux secteurs qui représentent un



enjeu pour le territoire et qui devraient générer de l'activité pour les entreprises martiniquaises. Le développement de ces secteurs doit aussi être pensé avec les contraintes de main-d'œuvre qui parfois en paralysent le bon fonctionnement.

Appel à projets :

Le présent appel à projets concerne la priorité n°3 et plus particulièrement les dispositifs visant à anticiper et accompagner les mutations économiques et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail. Il fixe le cadre et les actions prioritaires que la Préfecture Martinique entend soutenir sur la période 2024-2027 pour contribuer à mieux anticiper et accompagner ces mutations, notamment celles liées aux transitions écologiques et numériques, dans un objectif de sécurisation des parcours professionnels et de réponse aux besoins en compétences des entreprises en vue de soutenir leur développement économique et renforcer l'attractivité des territoires.

L'AAP concerne les opérations débutant en 2024, avec une rétroactivité possible à compter du 1er janvier 2024. Les opérations pourront se réaliser jusqu'au 31 décembre 2026. Les dossiers de demande de financement devront être déposés avant la fin de la période de réalisation de l'opération.

Les porteurs de projet, au moment du dépôt de leur demande, sont invités à sélectionner le bon appel à projets, aucun basculement entre AAP n'étant désormais possible.

Taux d'intervention FSE+ :

Le taux d'intervention maximum est de 75%.

Le montant minimum du FSE+ demandé est de 50 000 €.

Montant global du soutien européen :

La dotation globale de l'AAP est de 1 500 000 €.

THÈME : ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ECONOMIQUES ET FORMATION DES ACTIFS

